

Délais d'arrêt temporaire et de reprise progressive de la pratique

(En fonction des populations et des âges)

J0

J1

J2

J3

J4

J5

J6

J7

J8

J9

J10

J11

J12

J13

J14

J15

J16

J17

J18

J19

J20

J21

J22

Licencié hors structure PPF			
<20 ans		>20 ans	
Choc		Choc	
	Repos strict 48h		Repos strict 48h
Examen Médical*	Repos complet 14j	Examen Médical*	Repos complet 3j
			PRJJ** 5j
		Bilan de reprise activité*	

* la date de l'examen ou du bilan médical doit tenir compte des 48h de repos strict et des jours de repos complet. Ces délais doivent être dépassés.

** PRJJ : Protocole de Reprise progressive de la pratique Judo Jujitsu